

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat général

FICHE DE POSTE N°SE_PEMA_05
Compatible RenoïRH

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : *Instructeur PEMA et référent zones humides*
N° VisioM Poste : 1720380034

Cotation du poste

3

Catégorie

B/B+ Technique

Famille d'emploi

Emploi

Correspondance RIME

**Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou
autre décomposition de
l'organigramme**

*Direction Départementale des Territoires de l'Isère
Service Environnement
Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques (PEMA)*

Localisation

*17 boulevard Joseph Vallier
38040 Grenoble cedex 9
Proximité tram lignes C et E*

Contexte pro :

Le service environnement est notamment chargé de la réglementation sur l'eau et des milieux aquatiques, et de la protection du patrimoine naturel.

Un des enjeux forts du service est la prise en compte de la Directive Cadre sur l'Eau, du SDAGE et du programme de mesures associé ainsi que des SAGE en vue d'atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau.

L'unité PEMA est chargée de l'application de la réglementation relative à la police de l'eau et des milieux aquatiques (L214-1 et suivants du code de l'environnement) dans tous les domaines sauf l'assainissement et les prélèvements (en eau superficielle ou souterraine).

Missions :

Instructeur PEMA :

Référent territorial Sud Grésivaudan, Bièvre Liers Valloire, Chambarands-Galaure, Isère Rhôdanienne.

Instruction dossiers d'autorisation environnementale pour lesquels la DDT est service coordonnateur.

Instruction dossiers de « déclaration » Loi sur l'eau (hors assainissement et prélèvements) : complétude et régularité, analyse technique, échanges avec pétitionnaire, AFB et bureaux d'étude, préparation courriers et décisions réglementaires.

Réponse aux sollicitations préfecture, élus, pétitionnaires : demande d'information, avis sur pré-dossiers...

Assiste aux réunions techniques de structures de gestion concertée de bassin versant.

Contrôle judiciaire et administratif des ouvrages sur son territoire (agent commissionné et assermenté police de l'eau).

Travail en binôme avec instructeurs administratifs.

Référent zones humides (ZH) du service : doctrine, identification des ZH, suivi et contrôle des mesures compensatoires, sensibilisation des B.E., élus et aménageurs.

Liaison hiérarchique :

Supérieur hiérarchique direct : Responsable de l'unité.

Relations avec les autres services de la DDT : notamment en charge des risques et de l'aménagement.

Pétitionnaires (administrés, collectivités, autres maîtres d'ouvrages

Autres administrations : DREAL, Préfecture, ARS, Agence de l'eau, AFB... dans le cadre de l'instruction des dossiers et du contrôle.

Collectivités : communes et structures de gestion concertée de l'eau.

Compétences :

Connaissance technique et réglementaire dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction de documents administratifs (courriers, décisions, arrêtés préfectoraux, ...).

Rigueur dans la gestion des procédures et des délais.

Capacité de communication et faculté d'expliquer les objectifs de la réglementation sur l'eau.

Acquisition par formations spécifiques (assermentation).

Conditions :

Contacts :

Eric BRANDON – chef d'unité - Tel : 04 56 59 42 17

Mail : eric.brandon@isere.gouv.fr